

**M. MacInnis:** Bien sûr, le voyage du premier ministre dans l'Ouest peut accomplir quelque chose. Il peut compenser les remarques blessantes qu'il a eues à propos du ministre des Approvisionnementnements et des Services (M. Richardson), qui l'a accompagné dans l'Ouest. J'ai raison de parler de remarques blessantes, car le premier ministre a décrié le ministre. Si le ministre des Approvisionnementnements et des Services avait le courage dont j'ai parlé ce soir, il n'aurait pas suivi le premier ministre. Les remarques blessantes dont j'ai parlé sont reproduites dans le *Globe and Mail* de décembre dernier. Voici ce que le premier ministre a déclaré, d'après ce journal:

Certes, je crois que vous méritez quelqu'un de mieux, mais vous ne l'avez pas élu.

Le premier ministre parlait alors du ministre des Approvisionnementnements et des Services. Il a nommé cet homme dans son cabinet. Après quoi, il s'est montré assez téméraire, irréfléchi et dédaigneux à l'égard du ministre pour le qualifier de ministre d'État, bien qu'il lui eût confié un portefeuille quelques semaines auparavant. Cela montre à quel point le premier ministre se soucie peu de ses ministres et du Parlement en général.

● (8.10 p.m.)

En l'absence du premier ministre, un sous-amendement jugé irrecevable a été proposé à la Chambre. Ce sous-amendement révélait clairement que le gouvernement était disposé à faire des concessions. Peut-être devrions-nous nous féliciter de l'absence du premier ministre, car le bon vouloir reprendra peut-être le dessus. Peut-être à son retour pourrions-nous le persuader d'abandonner le régime des présences, afin que les ministres soient présents pendant la période des questions. Bien souvent, moins de la moitié des ministres sont présents pour répondre aux questions. La présence du premier ministre ne contrebalance pas leur absence, et il n'est pas vrai comme en 1951, qu'un certain ministre, le premier ministre et le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Pépin) constituent à eux trois le gouvernement. Peut-être le croient-ils, mais pas nous. J'espère aussi que le gouvernement envisagera sérieusement de réparer les graves torts causés aux mineurs du Cap-Breton à la suite d'une mesure adoptée à la Chambre. C'est au gouvernement lui-même de redresser ces torts. Il est inutile de se tourner vers le ministre de l'Expansion économique régionale (M. Marchand) dans l'espoir qu'il y remédiera. Si nous nous fions aux bruits qui circulent, il s'intéresse peut-être moins à son

portefeuille qu'à l'idée de succéder à Jean Lesage comme chef du parti libéral québécois. On dit que le ministre veut devenir premier ministre du Québec.

**M. l'Orateur suppléant:** A l'ordre, s'il vous plaît. Je regrette d'interrompre le député, mais je dois lui rappeler que nous discutons en ce moment le rapport du comité permanent.

**M. Gibson:** Bravo!

**M. l'Orateur suppléant:** A l'ordre, s'il vous plaît. La règle de la pertinence veut que les députés, dans la mesure du possible, s'en tiennent à la question à l'étude. J'invite le député à s'y conformer.

**M. MacInnis:** Monsieur l'Orateur, je ne voudrais pas que par ma faute le député d'Hamilton-Wentworth (M. Gibson) se casse le poignet en tapant sur le bureau. Il devrait rester tranquille. Après tout, il enfreint l'ordre de rester tranquille. L'arrière-ban des libéraux garde magnifiquement le silence ces jours-ci, vraisemblablement parce que le gouvernement leur a dit de se taire.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. MacInnis:** Ce n'est pas leur faute si leur premier ministre les a traités de voyous et d'idiots. Oui, monsieur l'Orateur; le premier ministre les a ainsi traités. Qui sont-ils donc pour faire exception à ce que le premier ministre a dit des députés? C'est lui qui a dit que ce sont des voyous et des idiots, pas nous.

L'article 75c ne devrait pas être intégré à notre Règlement, car il s'appliquera à la fois aux députés libéraux de l'arrière-ban et aux députés de l'opposition. Vous savez, monsieur l'Orateur, qu'il m'arrive rarement de prendre la défense des libéraux, mais je l'ai fait une fois lorsque j'ai dit que quiconque était de bonne foi ne pouvait assurément approuver ce qu'on avait fait aux mineurs du Cap-Breton. A ce moment-là, je prenais la défense des libéraux. Je dis aux vis-à-vis qu'il est grandement temps qu'ils s'affranchissent des directives du caucus et qu'ils agissent en hommes libres. Je prêterai l'oreille à leurs chuchotements dans les ascenseurs et à la cafétéria jusqu'à ce que je les entende dire: «Au caucus, nous avons dit à notre leader à la Chambre que nous allions prendre les devants. Nous allons redresser la situation.» Il faut que les députés s'affranchissent. Les vis-à-vis doivent signifier au leader du gouvernement à la Chambre qu'ils ne sont pas disposés à nuire au Parlement comme on tente de le faire depuis deux semaines.